



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION
Version définitive

**Évaluation de l'efficacité du
système d'assurance qualité**

du Collège Universel – Campus Gatineau

Mars 2022

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège Universel – Campus Gatineau s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer, selon le statut de l'établissement, l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges sont invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera, au terme de son évaluation, si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Universel – Campus Gatineau, couvrant la période d'observation 2016 à 2020 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 10 décembre 2020. Un comité présidé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite d'audit les 16, 17 et 18 mars 2021². À cette occasion, le comité de visite a rencontré le conseil d'administration, la Direction du Collège, le comité de direction, l'équipe de la Direction des études, le comité pédagogique, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Universel – Campus Gatineau, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

-
1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence, deuxième édition*, juin 2015, 79 pages.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Libérata Mukarugagi, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M^{me} Chantale Fortin, directrice adjointe à l'encadrement scolaire, formation continue et écoles partenaires au Cégep du Vieux Montréal, de M^{me} Mariannick Paris, directrice adjointe aux études au Cégep de Victoriaville et de M. François Vasseur, consultant en éducation. Le comité était assisté de M. Michel Nadeau, agent de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire. Pour respecter les consignes sanitaires édictées par le gouvernement du Québec, la visite s'est tenue en mode virtuel plutôt qu'en mode présentiel comme le prescrit habituellement le processus d'audit établi par la Commission. Pour assurer le bon déroulement de la visite d'audit tenue en mode virtuel, M^{me} Frédérique Langlais, agente de recherche de la Commission, a agi à titre de facilitatrice. M. Denis Rousseau, président de la Commission et commissaire, accompagnait le comité à titre d'observateur.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Le Collège Universel – Campus Gatineau est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné. Fondé le 1^{er} juillet 2017, il poursuit les activités du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières qui a existé d'août 1997 à juin 2017. En s'appuyant sur la culture institutionnelle développée par le collège auquel il a succédé et soutenu par sa mission éducative, le Collège Universel – Campus Gatineau a adopté, dès sa création, ses propres politiques institutionnelles et révisé ses procédures. Les programmes et les services sont demeurés toutefois les mêmes et l'ensemble du personnel a été transféré dans le nouveau collège. *Promouvoir l'être et le savoir* constitue la mission du Collège qui se base sur les piliers suivants : l'excellence afin de se dépasser, l'accompagnement pour mieux réussir, la rigueur dans le plaisir d'apprendre, des pratiques éducatives qui atteignent de hauts standards de qualité, l'ouverture sur les autres et sur le monde et la promotion de la responsabilité sociale et du comportement éthique.

Durant la période d'observation, le Collège Universel – Campus Gatineau offrait quatre programmes préuniversitaires menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), soit *Sciences humaines*, *Sciences de la nature*, *Arts, lettres et communication* et *Musique*. Un seul programme d'études techniques appartenant aux techniques humaines, soit *Techniques de travail social*, mène également au DEC. Le Collège offrait aussi le cheminement Tremplin DEC. Il a obtenu, à l'automne 2020, l'autorisation de démarrer quatre nouveaux programmes qu'il envisage d'implanter dès l'automne 2021. Il s'agit de deux programmes menant au DEC : *Techniques de services financiers et d'assurances*, *Gestion de projet en communications graphiques* et deux attestations d'études collégiales : *Conseils en assurances et en services financiers* et *Organisation et gestion de projets événementiels*. Toutes les formations sont offertes en présentiel, en ligne ou selon un modèle bimodal, soit à distance ou en présence au même moment. Ces modes de formation ayant été offerts exceptionnellement en période de pandémie, le Collège a déposé une demande formelle au ministère de l'Enseignement supérieur visant à obtenir l'autorisation d'offrir ses programmes en présence et à distance. Enfin, tous les programmes d'études sont offerts en français et en anglais.

L'effectif étudiant a subi de grandes variations durant la période d'observation, et ce, tant pour le secteur technique que pour la formation préuniversitaire. En effet, le nombre global d'inscriptions à la formation ordinaire a diminué de 2016-2017 à 2017-2018, a remonté l'année suivante et a connu une hausse importante pour la quatrième année pour ensuite baisser légèrement à la dernière année de la période d'observation. Le nombre total d'étudiants est passé de 231 au début de la période d'observation à 428 à la fin. Dans

son rapport, le Collège attribue cette hausse à son ouverture à une population étudiante de provenance internationale. Au terme de la période d'observation, 62 % des 428 étudiants du Collège sont dans les programmes préuniversitaires, 30 % dans le programme technique et 8 % dans le cheminement Tremplin DEC.

À la fin de la période d'observation, le nombre total d'employés s'est accru à la troisième, puis à la quatrième année pour diminuer à la cinquième année. Ce nombre variant en fonction de l'évolution de la population étudiante est passé de 22 employés au début de la période d'observation à 71 à la fin. À l'automne 2020, 7 cadres, 7 professionnels, 8 employés de soutien, 15 professeurs à temps plein et 34 chargés de cours étaient au service du Collège.

La gestion de l'établissement est sous la responsabilité du conseil d'administration dont la présidence est assumée par la Direction générale. Cette dernière est soutenue par une équipe de direction composée par la Direction des études, la Direction des ressources informationnelles, la Direction des ressources humaines, de la paie et de la comptabilité. Au cours de la période d'observation, un nouveau directeur des études et deux nouveaux directeurs adjoints des études ont été nommés. De plus, le Collège a ouvert deux postes de cadre intermédiaire en coordination de programmes. Par ailleurs, la concertation pédagogique est assurée par un comité de programme constitué des professeurs et des chargés de cours d'un programme donné. Il est dirigé par un chef d'équipe qui, nommé par ses pairs, contribue notamment à l'amélioration de la qualité du programme auquel il est rattaché, en plus de représenter son programme au sein du comité pédagogique.

La démarche d'autoévaluation

La démarche d'autoévaluation du Collège devait se dérouler de mai 2018 à mai 2019 pour un dépôt du rapport en juin 2019. Les travaux d'autoévaluation ont été achevés à l'automne 2020. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège énonce les principaux enjeux auxquels il fait face : mesurer l'efficacité de ce qui fonctionne déjà, faire un état de la situation du Collège au regard de sa capacité à garantir la qualité de ses programmes à un moment particulièrement critique de son histoire et indiquer les priorités à établir. Pour mener à terme sa démarche, le Collège a formé un comité d'autoévaluation composé de la directrice générale, de la directrice adjointe des études responsable de l'organisation scolaire et administrative et de l'assurance qualité, de la directrice adjointe des études responsable du développement pédagogique et des programmes, du directeur des ressources humaines, financières et matérielles ainsi que d'une représentante du personnel enseignant. Au moment d'élaborer le devis, la directrice générale assumait également la direction des études. En cours de processus, un directeur des études a été nommé et le Collège s'est adjoint une ressource externe en soutien au comité d'autoévaluation. Les données utilisées sont de nature documentaire, statistique et perceptuelle. Les données documentaires proviennent de diverses sources dont les

documents officiels du Collège ou de son organisation administrative et les rapports d'évaluation de programme des années récentes. Les données statistiques analysées sont extraites de ses systèmes de gestion et de sources externes, notamment du Service régional d'admission du Montréal métropolitain et du ministère de l'Enseignement supérieur. Les données perceptuelles sont issues des sondages réalisés auprès du personnel enseignant, des étudiants et des représentants du milieu du travail. En collaboration avec le comité d'autoévaluation, un consultant a analysé ces données et toute la documentation disponible, puis a rédigé un rapport d'autoévaluation qui a été soumis au conseil d'administration du Collège qui l'a adopté en décembre 2020.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

En vue d'assurer la qualité des programmes d'études offerts, le Collège dispose d'une *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP). Durant les deux premières années de la période d'observation, le Collège a utilisé la PIEP du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières. Dans son rapport d'évaluation d'août 2005, la Commission a jugé que cette PIEP contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. Le Collège Universel – Campus Gatineau a procédé à la révision de cette politique et une nouvelle version a été adoptée par son conseil d'administration en juin 2018. Dans son rapport d'évaluation de septembre 2018, la Commission a jugé cette PIEP satisfaisante. La politique s'applique à tous les programmes d'études offerts par le Collège et sa mise en œuvre est sous la responsabilité de la Direction des études. Elle a comme finalité principale l'amélioration continue des programmes d'études et vise à définir, à encadrer et à faire connaître les pratiques d'évaluation des programmes qui contribuent à leur amélioration continue et précise les règles auxquelles elles sont soumises.

Pour veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants, le Collège dispose d'une *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA). Durant la première année de la période d'observation, le Collège a utilisé la PIEA du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières. La Commission a jugé cette politique partiellement satisfaisante lors de sa réunion de février 2011. Le Collège Universel – Campus Gatineau a procédé à la révision de sa PIEA et une nouvelle version a été adoptée par le conseil d'administration en juillet 2017. Dans son rapport d'évaluation d'avril 2018, la Commission a jugé cette PIEA entièrement satisfaisante. De plus, lors de sa réunion en septembre 2018, la Commission a examiné les modalités d'application de l'incomplet inscrites dans la PIEA adoptée par son conseil d'administration en juin 2018. La PIEA est demeurée entièrement satisfaisante. La Direction des études a la responsabilité de la mise en œuvre de la politique qui vise à assurer la transparence, l'équité, la cohérence et l'équivalence des pratiques d'évaluation des apprentissages.

Le *Plan de réussite 2012-2017* constitue la troisième version du plan du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières. Dans son rapport d'évaluation, la Commission a jugé, en janvier 2013, que ce plan était de qualité et comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Au moment de la visite, ce plan de réussite avait été reconduit par le Collège Universel. Sa mise en œuvre est sous la responsabilité de la Direction des études qui rédige annuellement un rapport décrivant les actions entreprises, leurs résultats ainsi qu'une appréciation de leur efficacité. Il appartient au comité pédagogique de recommander ce rapport au conseil d'administration pour adoption.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Comme principal mécanisme visant à assurer l'amélioration continue de ses programmes d'études, le Collège Universel – Campus Gatineau dispose d'une PIEP. Cette politique précise les responsabilités du conseil d'administration, de la Direction des études, du comité pédagogique, du comité de programme, des professeurs du programme et du comité d'évaluation de programme. Elle explique le rôle du système d'information qui contient des données statistiques, perceptuelles et descriptives requises pour l'évaluation des programmes d'études. La politique prévoit deux modes d'évaluation d'un programme : l'évaluation approfondie et l'évaluation continue. L'évaluation approfondie d'un programme a lieu au terme d'un cycle de huit années pour un programme menant à un DEC. Elle a aussi lieu, entre autres, sur recommandation du comité de programme ou sur décision de la Direction générale ou de la Direction des études. La récente version de sa PIEP a été utilisée afin de procéder à l'évaluation approfondie du programme *Techniques de travail social*. Pour ce qui est de l'évaluation continue, la politique énonce que la Direction des études doit produire un bilan annuel de programme à partir des données statistiques issues du système d'information du Collège et de diverses données perceptuelles provenant des questionnaires soumis annuellement aux étudiants, aux professeurs, aux universités ainsi qu'aux employeurs. Ce bilan doit être diffusé auprès du comité de programme concerné. Toutefois, la Commission note que le bilan annuel de chaque programme n'est pas encore formalisé et mis en application de façon systématique pour assurer l'évaluation continue des programmes. Par conséquent, elle **invite** le Collège à s'assurer, comme le prévoit son plan d'action, de mettre en œuvre les dispositions relatives à l'évaluation continue de ses programmes d'études, tel que le prévoit sa PIEP. Par ailleurs, la Direction des études est chargée de traiter les problèmes soulevés par chaque programme en apportant les ajustements requis, au besoin. La Commission constate que les échanges fréquents entre les professeurs, attribuables

notamment à la tenue régulière de rencontres des équipes de programme et à l'implication des coordonnatrices de programme, favorisent l'amélioration continue des programmes d'études.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Pour veiller à la **pertinence** de ses programmes d'études, le Collège dispose de pratiques institutionnelles lui permettant de connaître les besoins du marché du travail et les attentes des étudiants. Pour ce qui est de la formation technique, le Collège interroge les responsables des milieux de stage sur les attentes du marché du travail et sur les compétences des stagiaires. De plus, les chargés de cours à l'emploi du Collège, travaillant également dans le secteur, sont en mesure de témoigner des tendances du marché qu'ils observent. Ces informations sont rapportées en comité de programme et font l'objet de discussions. Lors de l'évaluation approfondie du programme de *Techniques de travail social*, le Collège a collecté des données auprès, notamment, des étudiants du programme, des diplômés, des employeurs et des milieux de stage. Par le biais d'un questionnaire d'appréciation de l'enseignement, les étudiants ont l'occasion de s'exprimer de façon périodique sur la pertinence des activités d'apprentissage reliées aux cours. Le Collège prévoit d'ailleurs, dans son plan d'action, instaurer un mécanisme d'information et de consultation régulière avec les employeurs éventuels des diplômés du secteur technique et organiser une relance bisannuelle, ce que la Commission l'encourage à faire. Concernant le secteur des programmes préuniversitaires, c'est essentiellement par des contacts informels, notamment avec les diplômés, que le Collège se tient au courant des attentes et des besoins des universités. La Commission constate que le Collège ne dispose pas de mécanismes de collecte, d'analyse et de synthèse de données sur les diplômés des programmes préuniversitaires afin d'apporter les ajustements nécessaires à l'amélioration de la pertinence des programmes. Pour ces raisons, la Commission **invite** le Collège à élaborer et à mettre en œuvre des mécanismes institutionnels veillant systématiquement à ce que soient prises en compte les attentes des diplômés des programmes préuniversitaires et des universités.

Pour veiller à l'amélioration continue de la **cohérence** de ses programmes d'études, le Collège s'appuie notamment sur le plan-cadre de programme. Ce document institutionnel présente la correspondance compétences-cours, la liste des cours par session et le plan-cadre de chacun des cours d'un programme donné. Le plan-cadre de programme et les plans-cadres de cours sont élaborés par l'équipe de programme et adoptés par le comité pédagogique. Ils doivent être présentés aux nouveaux enseignants. Cette même

équipe, qui est constituée des professeurs d'un même programme et dirigée par un chef d'équipe, assure aussi la coordination des plans de cours en fonction de l'approche programme, des objectifs poursuivis, des contenus, des modes d'évaluation et du calendrier des évaluations des apprentissages. Les plans de cours sont d'abord analysés par le chef d'équipe qui en propose l'adoption en équipe de programme et les transmet à la coordination de programme. Il appartient ensuite à celle-ci de procéder à la vérification des plans de cours et de les acheminer finalement aux enseignants qui doivent apporter les modifications demandées, s'il y a lieu. Par ailleurs, la cohérence des programmes fait l'objet de discussions lors des rencontres des comités de programme, ce qui peut mener à des changements touchant la séquence des cours ou les exigences propres à chaque activité d'apprentissage. La coordination de programme valide les changements suggérés et, au besoin, transmet le dossier au comité pédagogique. Grâce à une équipe professorale stable, expérimentée et engagée ainsi qu'à une structure opérationnelle établie et fonctionnelle, le Collège s'appuie sur des programmes connus et rodés, hérités du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières, pour assurer leur cohérence. Celle-ci repose donc principalement sur le savoir-faire du personnel en place. Par ailleurs, la Commission constate qu'au cours de la période d'observation, le Collège Universel – Campus Gatineau n'a pas élaboré ni implanté de nouveaux programmes, ce qu'il devrait faire en raison de l'obtention de nouvelles autorisations de programmes d'études.

En ce qui a trait à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**, le Collège met en place des mécanismes afin de s'assurer que les professeurs emploient une variété de méthodes pédagogiques généralement orientées vers la pratique et la participation active des étudiants. Ce sont les chefs d'équipe avec la collaboration de la coordination de programme qui, alimentés par une communauté de pratique, s'en assurent dans les plans de cours. De la même façon, selon les témoignages reçus, les pratiques d'enseignement inclusives, qui répondent notamment aux besoins de la population étudiante internationale en croissance, sont intégrées aux plans de cours. Les équipes de programme constituent aussi le lieu d'échange privilégié pour discuter des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants et pour procéder, au besoin, aux ajustements qui en découlent. Par ailleurs, des classes d'apprentissage actif ont été mises en place par le Collège afin d'enrichir les méthodes pédagogiques. La disponibilité des professeurs fait partie de la culture du Collège et cette pratique se concrétise généralement par un suivi personnalisé visant à tenir compte des caractéristiques des étudiants. De plus, le Collège offre plusieurs services d'aide aux étudiants : centres d'aide en français et en anglais, services d'orientation et de relation d'aide, aide pédagogique individuelle (API) et mesures d'aide centrées sur les besoins particuliers des étudiants. Il appartient à la coordination de chacun des programmes de réaliser un suivi semestriel de la fréquentation des différents centres d'aide. Cette même coordination offre une pratique de « porte ouverte » à tous les étudiants afin de répondre aux besoins de tous ordres les concernant, en plus de leur faciliter l'accès aux services d'aide disponibles au Collège. La Commission souligne l'encadrement personnalisé des étudiants et la variété des services mis en place dans le Collège pour répondre aux besoins des étudiants.

Le Collège dispose de mécanismes pour s'assurer de l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières** aux besoins de formation. En ce qui concerne les ressources humaines, le Collège définit le profil recherché, prépare l'affichage et constitue un comité de sélection afin de procéder aux entrevues. C'est par une banque de candidatures et des références provenant de professeurs en poste que le Collège procède au recrutement des nouveaux professeurs; il entend prochainement formaliser davantage ce processus. Pour ce qui est de la formation, la direction estime disposer des ressources nécessaires afin d'en assurer la qualité et le suivi. Le rapport d'évaluation du programme *Techniques de travail social* questionne les professeurs notamment sur leurs compétences, leur satisfaction à l'égard du perfectionnement ainsi que des services pédagogiques auxquels ils ont accès. Le Collège s'assure de la qualité des enseignements selon deux processus distincts : *Appréciation formative des enseignements* et *Évaluation des enseignants*. La première de ces pratiques s'adresse d'abord aux professeurs avec le statut de chargé de cours dont l'enseignement est apprécié une fois par cours et par session. Pour ce qui est des professeurs permanents, l'appréciation a lieu une fois tous les quatre ans. La Direction fournit aux professeurs évalués une rétroaction ainsi que des pistes d'amélioration au sujet de la qualité de leur enseignement et des méthodes pédagogiques utilisées puis en assure le suivi. L'*Évaluation des enseignants* est réalisée en vue d'accorder ou non la permanence à un professeur. En ce qui a trait au perfectionnement, la pratique actuelle veut que le Collège offre ponctuellement des activités de perfectionnement aux professeurs qui en font la demande, à la suite de discussions préalables en équipes de programme. Ces demandes de perfectionnement sont généralement acceptées par la Direction. Également, le Collège organise des journées pédagogiques, met en place des communautés de pratique et un accompagnement pédagogique est assuré par les coordonnatrices de programme. Le processus de recrutement du personnel d'encadrement et du personnel professionnel démarre par un appel de candidatures et prévoit deux entrevues. Il arrive que les services d'une firme externe, spécialisée dans le recrutement, soient retenus pour pourvoir certains postes d'encadrement. Annuellement, chacun des employés est invité à remplir un questionnaire d'autoévaluation qu'il achemine à son supérieur immédiat. La rencontre qui s'ensuit vise à en discuter et à établir des objectifs en lien avec la fonction de travail concernée. Les demandes de perfectionnement proviennent généralement des employés eux-mêmes et sont adressées à leur supérieur hiérarchique. Elles sont analysées et généralement acceptées si elles sont en lien avec les objectifs établis lors de la rencontre d'évaluation annuelle. L'intégration professionnelle est assurée par le supérieur immédiat au cours des trois premiers mois suivant l'embauche. Dans le cas des postes de cadre, le Collège offre habituellement le soutien d'une ressource externe sous forme d'accompagnement.

Le Collège effectue la gestion des ressources matérielles et financières en recueillant annuellement, auprès des services et des équipes de programme, les besoins prévus pour l'année suivante. Chaque direction compile et analyse ses besoins, et c'est en comité de Direction que les décisions sont prises quant aux priorités et aux budgets à adopter.

La gestion financière est actuellement centralisée au Collège et l'acquisition récente d'un logiciel spécialisé de gestion financière lui permettra d'améliorer ses processus.

En ce qui a trait à l'**efficacité des programmes** d'études, le Collège s'appuie sur divers mécanismes en place. Concernant le recrutement des étudiants, il déploie diverses ressources dédiées à la promotion de ses programmes d'études et un conseiller aux admissions est au cœur du processus. Par ailleurs, avec l'aide d'un consultant externe, il a développé une expertise visant le recrutement des étudiants internationaux. En fonction des critères établis, le registrariat soumet les dossiers à la Direction des études qui confirme ou non l'admission. Une fois les étudiants admis, le conseiller aux admissions assure un suivi personnalisé en leur faisant notamment visiter les locaux du Collège. Il accompagne également les étudiants internationaux, par exemple, pour trouver un logement. Le Collège dispose aussi d'un guide qu'il remet à tous les étudiants internationaux afin de faciliter leur intégration. C'est à l'API que revient le rôle d'assurer le suivi auprès de l'étudiant une fois les études débutées. Les nouveaux étudiants sont tous conviés à une journée d'orientation impliquant des professeurs, au cours de laquelle ils sont accueillis au Collège. C'est lors de cette rencontre d'accueil que les différents services leur sont présentés de même que la PIEA qui leur est aussi rendue disponible sur le portail du Collège.

Au regard des modes et des instruments d'évaluation des apprentissages, le Collège dispose de mécanismes de validation des plans de cours et des évaluations finales de cours (EFC) qui permettent, d'une part, de s'assurer que chaque plan de cours et chaque EFC respectent ce qui est inscrit au plan-cadre et au devis ministériel, et, d'autre part, qu'ils sont conformes à ce que prévoit la PIEA. Le Collège fournit également des gabarits institutionnels de présentation de plan de cours et des évaluations et met à la disposition des enseignants l'*Aide-mémoire pour la vérification des plans de cours* et la *Procédure de vérification et de transmission des évaluations*. Ces processus obligatoires, encadrés par la Direction adjointe des études avec la collaboration de la coordination de programme, sont mis en œuvre de manière systématique. De plus, un mécanisme veillant à ce que l'épreuve synthèse de programme (ESP) évalue réellement l'atteinte par l'étudiant, selon les standards, de l'ensemble des objectifs du programme est également mis en œuvre. La Direction des études met à la disposition de l'équipe de programme un guide de rédaction pour faciliter l'élaboration de l'ESP. Le plan de cours et le plan-cadre de l'ESP sont validés par la coordonnatrice de programme en vue d'en assurer leur conformité à la PIEA. Le Collège effectue un suivi de la réussite des cours, de la répartition des occurrences d'échecs par programme, des taux d'obtention du diplôme visé, des taux de réussite de l'épreuve uniforme de français, etc. Les données de réussite issues de diverses bases de données sont analysées et présentées lors des rencontres des équipes de programme. La Commission note que, bien que certaines pratiques doivent être consolidées pour mieux suivre la progression des indicateurs de réussite au sein de chaque programme, leur utilité contribue à l'amélioration continue de l'efficacité des programmes d'études. La Commission encourage le Collège à poursuivre la

systématisation et la mise en œuvre de ses mécanismes visant l'amélioration continue de l'efficacité de ses programmes d'études.

Pour assurer la **qualité de la gestion** de ses programmes d'études, le Collège dispose des structures fonctionnelles bien établies permettant l'exercice des fonctions de gestion. Les canaux de communication sont clairement définis et favorisent le bon fonctionnement des programmes d'études selon une approche programme. La Direction des études est responsable de l'ensemble des tâches liées à la gestion pédagogique. La Direction adjointe des études assume le développement pédagogique ainsi que l'approbation des plans de cours et des EFC. La coordination de programme s'occupe notamment de l'accompagnement pédagogique des enseignants et du suivi de la réussite des étudiants, collabore à la validation des plans des cours et des instruments d'évaluation ainsi qu'au développement et à l'implantation des programmes d'études. En ce qui a trait aux nouveaux programmes d'études, la Commission a noté, lors de l'audit, l'absence d'un mécanisme formel d'élaboration et d'implantation de programmes visant à s'assurer qu'ils comprennent un ensemble d'activités d'apprentissage permettant d'atteindre les objectifs et les standards des programmes et que les séquences d'activités d'apprentissage sont ordonnées de façon logique. Pour cette raison, la Commission **suggère** au Collège de se doter de mécanismes formels visant le développement et l'implantation de ses nouveaux programmes d'études. Chaque coordonnatrice de programme siège au comité pédagogique et au comité de programme lorsque requis. Le comité pédagogique, formé des représentants de programmes d'études, de la formation générale et de la Direction des études, constitue l'instance officielle d'information, de communication et de consultation du Collège en ce qui a trait à la pédagogie. Les équipes de programme sont responsables de l'approche programme et assurent le lien entre les professeurs d'un programme donné. Le chef d'équipe de programme, nommé par le comité de programme, est responsable de transmettre l'information de façon bidirectionnelle entre la direction et l'équipe de programme. Les canaux de communication en place permettent de diffuser l'information sur les programmes d'études ainsi que sur les services du Collège à ses étudiants comme à ses professeurs. Le portail, l'agenda étudiant, le site Internet du Collège, les plans de cours et la visite annuelle des classes de première année par des représentants des services en sont des exemples. De plus, la Direction des études rencontre, à chaque début de session, les nouveaux professeurs afin de leur présenter toutes les dimensions de leur travail. Également, l'utilisation des réseaux sociaux constitue un des moyens par lesquels l'information circule dans le Collège. Par ailleurs, la Commission n'a pas pu constater la présence de processus institutionnels clairs permettant au Collège d'avoir une vue d'ensemble essentielle à la gestion des programmes d'études. Par conséquent, la Commission **suggère** au Collège de mettre en œuvre un mécanisme formel pour mieux dégager le portrait global de chaque programme d'études afin d'en déterminer les forces et les points à améliorer ainsi que les actions qui en découlent dans un contexte d'amélioration continue de la qualité.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

La Commission constate que la PIEP du Collège a été actualisée pendant la période d'observation. Par conséquent, elle considère que la gestion des mécanismes témoigne de la capacité du Collège à les réviser et, au besoin, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de ses programmes d'études.

En conclusion, le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la qualité de ses programmes d'études. La Commission note que la prise en charge des programmes par la coordination de programme constitue une force du Collège. Elle tient à souligner que les échanges fréquents entre les professeurs, grâce à la tenue régulière de rencontres des équipes de programme, favorisent l'amélioration continue des programmes d'études. Toutefois, la Commission note que le bilan annuel de chaque programme n'est pas encore formalisé et mis en application de façon systématique pour assurer l'évaluation continue des programmes. Par conséquent, elle rappelle qu'elle invite le Collège à s'assurer, comme le prévoit son plan d'action, de mettre en œuvre les dispositions relatives à l'évaluation continue de ses programmes d'études, tel que le prévoit sa PIEP. Elle rappelle également qu'elle l'invite à élaborer et à mettre en œuvre des mécanismes institutionnels veillant systématiquement à ce que soient prises en compte les attentes des diplômés des programmes préuniversitaires et des universités. De plus, la Commission rappelle qu'elle lui suggère de se doter de mécanismes formels visant le développement et l'implantation de ses nouveaux programmes d'études. Enfin, la Commission rappelle qu'elle lui suggère de mettre en œuvre un mécanisme formel pour mieux dégager le portrait global de chaque programme d'études afin d'en déterminer les forces et les points à améliorer ainsi que les actions qui en découlent dans un contexte d'amélioration continue de la qualité.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.
--

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le principal mécanisme en place pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages est la PIEA. Celle-ci a pour finalité d'assurer la transparence, l'équité, la cohérence et l'équivalence des pratiques d'évaluation des apprentissages des étudiants. Elle vise notamment à énoncer des droits et le partage des responsabilités, à préciser le contenu obligatoire des plans de cours, à fixer les règles et les procédures à mettre en œuvre et à préciser les modalités d'application des mentions. La responsabilité de la mise en œuvre de la PIEA est partagée entre les professeurs, les équipes de programme, le comité pédagogique, la Direction adjointe des études, la Direction des études et le conseil d'administration. De plus, selon les témoignages reçus lors de la visite, les coordonnatrices de programme occupent une place importante dans la diffusion des informations en lien avec la PIEA de même que dans l'accompagnement des étudiants, notamment en ce qui concerne la révision de notes et le plagiat.

Divers autres mécanismes concourent à assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages, notamment l'approbation des plans de cours ainsi que l'élaboration et l'approbation des EFC et de l'ESP. Des outils sont également disponibles afin de soutenir ces mécanismes. Il s'agit de l'aide-mémoire pour la vérification des plans de cours, de la *Politique relative à la qualité de la langue*, de la *Procédure de déclaration d'absence*, du *Formulaire de déclaration d'absence à une évaluation et à l'autorisation de reprise* et de la *Procédure de vérification, de validation et de transmission des évaluations finales*. La Commission constate que la PIEA guide les interventions en matière d'évaluation des apprentissages des étudiants, qu'elle est connue de l'ensemble du personnel et que celui-ci adhère aux modalités qui y sont prescrites.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège Universel – Campus Gatineau a mis en place différents mécanismes pour veiller à la **justice** de l'évaluation des apprentissages. D'abord, la PIEA est accessible par

l'intranet et le portail du Collège, et son téléchargement par chacun des étudiants est exigé. L'agenda étudiant et le *Guide de vie collégiale* regroupent les renseignements relatifs à la vie collégiale, aux droits des étudiants et aux règles de fonctionnement du Collège. De plus, les plans de cours et la visite annuelle des classes des étudiants de première session par des professionnels, par des représentants des services et par la Direction des études constituent des moyens par lesquels le Collège s'assure de la diffusion, auprès des étudiants, des règles d'évaluation des apprentissages ainsi que des droits et des obligations qui leur incombent. Les processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours et des EFC, de même que l'utilisation de grilles de correction par les professeurs pour communiquer les critères d'évaluation aux étudiants, contribuent à assurer l'impartialité de l'évaluation des apprentissages. Lors de la visite, les étudiants ont témoigné être informés à l'avance des critères sur lesquels leurs apprentissages sont évalués. Ils ont ajouté que les professeurs leur fournissent des rétroactions sur les évaluations à leur demande. La PIEA énonce les règles relatives à une révision de notes en plus de préciser la procédure à suivre. En cas de litige, les étudiants affirment communiquer d'abord avec leur professeur et, ensuite, avec leur coordonnatrice. La Commission note que les rencontres régulières et fréquentes du comité pédagogique et des comités de programme permettent d'assurer une communication fluide qui conduit à des actions visant l'amélioration continue de la justice de l'évaluation des apprentissages.

En ce qui a trait à l'**équité** de l'évaluation des apprentissages, le Collège s'appuie principalement sur les processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours, des EFC et des ESP. Il fournit les gabarits institutionnels de présentation des plans de cours et des évaluations. Ces processus obligatoires sont mis en œuvre de manière systématique et appuyés par différents outils, dont l'*Aide-mémoire pour la vérification des plans de cours* et la *Procédure de vérification et de transmission des évaluations finales*. Cette dernière a été mise en place dans le but d'assurer la conformité des EFC à la PIEA et aux barèmes départementaux, s'il y a lieu. Chacun des plans de cours inclut une EFC dont la pondération doit être d'au moins 40 %. La responsabilité de l'approbation des plans de cours et de l'EFC relève de la Direction adjointe des études, alors que la coordination de programme collabore à l'élaboration des plans de cours et des instruments d'évaluation. De plus, les processus d'élaboration et d'approbation de l'ESP visent notamment à assurer que cette activité d'évaluation permet à chaque étudiant de démontrer qu'il maîtrise l'ensemble des compétences de son programme d'études. Portée par un cours, l'ESP est sous la responsabilité de l'équipe de programme et est élaborée à partir des balises et des outils institutionnels établis par le Collège. Elle est ensuite adoptée par le comité pédagogique. Les équipes de programme assument une responsabilité d'encadrement de leurs membres, notamment quant aux évaluations, en assurant la coordination des plans de cours en fonction de l'approche programme, des objectifs poursuivis, des contenus de cours, des modes d'évaluation et du calendrier des évaluations. La concertation au sein du comité pédagogique permet d'atteindre une équivalence intra-institutionnelle, notamment en ce qui a trait aux évaluations dans le cas

d'un même cours donné par plus d'un professeur. Chacune des équipes de programme doit se réunir au moins une fois par mois et produire un compte rendu de ses rencontres à l'aide d'un formulaire prévu à cet effet. Le comité pédagogique analyse les demandes de modifications qui lui sont soumises par les équipes de programme et transmet les avis qui en découlent à la Direction des études qui en discute de façon régulière. La Commission note que les pratiques et les processus mis en place au Collège contribuent à l'amélioration continue de l'équité en évaluation des apprentissages.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Dans sa *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* datant de juillet 2018, il est prévu que la Direction des études procède à la révision du texte de la politique et recommande au conseil d'administration l'adoption des amendements requis à la suite de suivis réguliers ou d'une autoévaluation. De plus, la politique prévoit que cette opération se fait au besoin et en étroite collaboration avec le comité pédagogique et les équipes de programme. Les chefs d'équipe, par l'entremise du comité de programme, contribuent également à la révision et à l'actualisation de la PIEA. Le Collège doit procéder à l'autoévaluation de sa politique tous les cinq ans ou à la demande de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. La Commission constate que le Collège Universel – Campus Gatineau a procédé à la révision et à l'actualisation de la PIEA du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières de façon à l'adapter à sa nouvelle réalité. Les mécanismes mis en œuvre par le Collège témoignent de sa capacité à réviser et à actualiser sa PIEA.

En somme, le Collège met en œuvre sa PIEA et s'assure régulièrement de l'efficacité et de la conformité de son application. La Commission constate que la Politique guide les interventions en matière d'évaluation des apprentissages des étudiants, qu'elle est connue de l'ensemble du personnel et que celui-ci adhère aux modalités qui y sont prescrites. Les étudiants se disent familiers avec les règles qui y sont énoncées. Également, les processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours et des EFC de même que l'utilisation de grilles de correction par les professeurs pour communiquer les critères d'évaluation aux étudiants contribuent à assurer l'impartialité de l'évaluation des apprentissages. La Commission souligne l'implication du personnel, particulièrement des coordonnatrices de programme et des professeurs, dans l'identification des problèmes et des points à améliorer dans une perspective d'amélioration continue de la PIEA. Elle note que le Collège s'est doté de différents outils institutionnels accompagnant cette PIEA ainsi que d'une structure impliquant le comité pédagogique et les équipes de programme dans le processus d'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages.
--

Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Afin d'assurer la qualité de la planification liée à la réussite, le Collège dispose du *Plan de réussite 2012-2017* élaboré par le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières et reconduit au moment de la fondation du Collège Universel – Campus Gatineau. Sa vision de la réussite de l'étudiant se traduit, entre autres, par l'atteinte des objectifs du programme et l'obtention de son diplôme d'études, par un rendement scolaire lui permettant d'accéder à une formation universitaire de son choix, par le développement de son autonomie et des méthodes de travail efficaces, par l'acquisition des outils nécessaires à un choix de carrière éclairé et par son ouverture sur le monde. Le plan s'articule autour de 6 objectifs en lien avec le taux de réussite des cours, le taux d'absentéisme, le taux de réinscription par programme, le taux d'obtention du diplôme 2 ans après la durée prévue, le taux d'admission des étudiants au programme universitaire de leur choix et la perception qu'ont les étudiants de leur réussite. Pour atteindre ces objectifs, 15 actions sont prévues pour lesquelles un responsable est nommé et une cible est fixée. Au moment de la visite, le plan de réussite avait été reconduit par le Collège Universel.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification liée à la réussite contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Pour la **mise en œuvre**, la Commission estime que la structure en place assure une circulation fluide de l'information et permet à la direction de demeurer informée de façon continue des problématiques soulevées et d'y réagir rapidement. Par ailleurs, le Collège met en œuvre diverses pratiques en lien avec la réussite. En effet, des centres d'aide de même que des services de tutorat sont en place, les conseillères à l'admission et les professeurs offrent un accompagnement personnalisé à leurs étudiants et les coordonnatrices de programme pratiquent la politique de la « porte ouverte » en demeurant disponibles en tout temps. La Commission souligne l'engagement de l'ensemble du personnel à contribuer à la réussite des étudiants du Collège. Bien que les mécanismes et les moyens en place permettent de déceler les points forts et les améliorations à apporter dans les opérations quotidiennes relativement à la réussite, la Commission constate qu'ils ne sont pas en lien avec les objectifs du *Plan de réussite 2012-2017* et que, par conséquent,

ceux-ci ne sont pas pris en charge par le Collège. Pour ce qui est des échéanciers apparaissant dans le plan, la Commission n'a pas été en mesure de constater leur actualisation et ne peut pas, par conséquent, affirmer qu'ils ont été respectés. La Commission estime que le Collège devrait exercer toutes ses responsabilités au regard de la mise en œuvre de sa planification liée à la réussite.

En ce qui a trait au **suivi des résultats**, le plan prévoit que le comité pédagogique recommande au conseil d'administration l'adoption d'un rapport d'application décrivant les actions entreprises accompagnées de leurs résultats et d'une appréciation de leur efficacité. Ni le rapport d'autoévaluation ni les rencontres ne permettent à la Commission de témoigner de la mise en œuvre de ce mécanisme. Selon son rapport d'autoévaluation, le Collège entend développer un plan de réussite qui sera adapté à l'éventail de ses programmes, à ses modes et à ses langues d'enseignement ainsi qu'aux caractéristiques socioéconomiques de ses étudiants qui ont changé en fonction des nouvelles orientations du Collège. Il s'agit d'ailleurs de la deuxième action du plan d'action du Collège. La Commission estime que le Collège devrait exercer ses responsabilités quant au suivi des résultats de sa planification liée à réussite.

La Commission reconnaît la préoccupation et l'implication de l'ensemble des intervenants du Collège quant à la réussite des étudiants ainsi que la diversité des mesures déployées pour favoriser leur réussite. Toutefois, elle constate que le *Plan de réussite 2012-2017* ne guide pas les interventions menées en matière de réussite et que le degré de progression de ses objectifs n'est pas mesuré. Pour toutes ces raisons, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de son plan de réussite lui permettent de témoigner de l'atteinte des objectifs institutionnels.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Au cours de la période d'observation, le *Plan de réussite 2012-2017* a pris fin et n'a pas été révisé ni actualisé. Bien qu'il n'ait pas été officiellement prolongé au-delà de 2017, le Collège confirme avoir poursuivi ses activités selon les mêmes objectifs. Selon le plan d'action issu de l'autoévaluation de son système d'assurance qualité, le Collège entend élaborer, adopter et mettre en œuvre un nouveau plan de réussite d'ici 2022, ce que la Commission lui **suggère** de faire, en l'adaptant à sa réalité. Enfin, la Commission rappelle l'obligation du Collège de procéder à l'officialisation de toute prolongation ou actualisation de son plan de réussite.

En résumé, la Commission souligne l'efficacité de la structure en place permettant au Collège de demeurer informé de façon continue des problématiques soulevées au regard de la réussite et d'y réagir rapidement. Les mesures d'aide mises en œuvre, associées à l'implication de l'ensemble des intervenants, contribuent à la réussite des étudiants. La Commission rappelle toutefois au Collège qu'elle lui suggère de s'assurer que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de son plan de réussite lui permettent de témoigner de l'atteinte des objectifs institutionnels. Elle rappelle au Collège

qu'elle lui suggère d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre un nouveau plan de réussite en l'adaptant à sa réalité.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent partiellement l'amélioration continue de la qualité de la planification liée à la réussite.

Regard du Collège sur l'ensemble du système d'assurance qualité

En conclusion de son rapport d'autoévaluation, le Collège juge que ses mécanismes lui permettent généralement d'assurer la qualité de ses programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants et de sa planification liée à la réussite. Il précise que l'élaboration et l'adoption de la PIEA et de la PIEP ont été rapides et efficaces. Le plan de réussite utilisé, hérité du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières, a été reconduit en attendant l'adoption d'un premier plan propre au Collège Universel – Campus Gatineau. Le Collège, appuyant ses politiques sur le développement de procédures et d'instruments précis et pratiques, affirme que les instructions claires et les outils maniables qui en découlent permettent aux équipes de programme de consacrer leur énergie aux activités pédagogiques. Le Collège considère que sa structure de gestion pédagogique constitue un atout lui permettant d'assurer l'amélioration continue de la qualité. Les nouveaux postes de cadre intermédiaire en coordination de programme créés, de même que les responsabilités claires établies entre les parties prenantes, lui permettent de témoigner de l'efficacité de sa gestion pédagogique.

Plan d'action

À la suite de sa démarche d'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Collège Universel – Campus Gatineau a produit un plan constitué de quatre actions en lien avec les composantes de son système. La Commission estime que la majorité de ces actions est de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège. La responsabilité et une échéance sont établies pour chacune des actions; au moment de la visite, aucune action n'avait été réalisée ni entreprise.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Collège Universel – Campus Gatineau et la gestion qu'il en a faite garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité.

En conclusion, le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la qualité de ses programmes. La Commission note que la prise en charge des programmes d'études par la coordination de programme constitue une force du Collège. La Commission tient à souligner que les échanges fréquents entre les professeurs, grâce à la tenue régulière de rencontres des équipes de programme, favorisent l'amélioration continue des programmes d'études. Toutefois, la Commission suggère au Collège de se doter de mécanismes formels visant le développement et l'implantation de ses nouveaux programmes d'études. Elle lui suggère également de mettre en œuvre un mécanisme formel pour mieux dégager le portrait global de chaque programme d'études afin d'en déterminer les forces et les points à améliorer ainsi que les actions qui en découlent dans un contexte d'amélioration continue de la qualité. De plus, elle l'invite à s'assurer, comme le prévoit son plan d'action, de mettre en œuvre les dispositions relatives à l'évaluation continue de ses programmes d'études, tel que le prévoit sa PIEP. Finalement, elle l'invite à élaborer et à mettre en œuvre des mécanismes institutionnels veillant systématiquement à ce que soient prises en compte les attentes des diplômés des programmes préuniversitaires et des universités.

Le Collège met en œuvre sa PIEA et s'assure régulièrement de l'efficacité et de la conformité de son application. La Commission constate que la politique guide les interventions en matière d'évaluation des apprentissages des étudiants, qu'elle est connue de l'ensemble du personnel et que celui-ci adhère aux modalités qui y sont prescrites. Les étudiants se disent familiers avec les règles qui y sont énoncées. Également, les processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours et des EFC de même que l'utilisation de grilles de correction par les professeurs pour communiquer les critères d'évaluation aux étudiants contribuent à assurer l'impartialité de l'évaluation des apprentissages. La Commission souligne l'implication du personnel, particulièrement des coordonnatrices de programme et des professeurs, dans l'identification des problèmes et des points à améliorer dans une perspective d'amélioration continue de la PIEA. Elle note que le Collège s'est doté de différents outils institutionnels accompagnant cette PIEA ainsi que d'une structure impliquant le comité pédagogique et les équipes de programme dans le processus d'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages.

La Commission souligne l'efficacité de la structure en place permettant au Collège de demeurer informé de façon continue des problématiques soulevées au regard de la réussite et d'y réagir rapidement. Les mesures d'aide mises en œuvre, associées à l'implication de l'ensemble des intervenants, contribuent à la réussite des étudiants. La Commission suggère toutefois au Collège de s'assurer que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de son plan de réussite lui permettent de témoigner de l'atteinte des

objectifs institutionnels. Elle lui suggère d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre un nouveau plan de réussite en l'adaptant à sa réalité.

Finalement, à la suite de son rapport d'autoévaluation, le Collège a adopté un plan d'action dans lequel la majorité des actions privilégiées est de nature à améliorer l'efficacité de son système d'assurance qualité.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Collège Universel – Campus Gatineau souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission.

Le Collège a fait part à la Commission des actions menées concernant les points à améliorer relevés dans le rapport d'évaluation. Le Collège a notamment retenu les services d'une consultante afin d'accompagner la Direction des études dans la démarche d'amélioration continue de ses programmes d'études. Aussi, il a mis en place un processus de développement, d'implantation et d'actualisation de ses programmes ainsi que des outils visant à instaurer des mécanismes formels ayant pour but de déterminer les forces et les points à améliorer de ses programmes d'études. Le questionnaire exhaustif destiné aux étudiants dans le but de valider notamment la cohérence et le réalisme de la charge de travail en est un exemple. Finalement, le Collège a entrepris la réalisation de son plan institutionnel de réussite dont la version finale est prévue pour mai 2022.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

COPIE CERTIFIÉE CONFORME